

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

28 JAN. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



25017427

N° d'entreprise : **0889 320 744**

Nom

(en entier) : **ACCESS CAPITAL PARTNERS GROUP**

(en abrégé) : **ACCESS GROUP**

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 480 – IT Tower, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'administrateurs et du commissaire

A. Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires prises en date du 7 mai 2024:

"Les actionnaires prennent, à l'unanimité, les décisions suivantes :

[...]

Septième décision

Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans de sorte que leur mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2029 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028 :

- Dominique Peninon SRL représentée par Monsieur Dominique Peninon, faisant election de domicile au siège social de la Société pour les besoins de son mandat ;
- Monsieur Philippe Poggioli, faisant election de domicile au siège social de la Société pour les besoins de son mandat ;
- Madame Agnès Nahum, faisant election de domicile au siège social de la Société pour les besoins de son mandat.

Les actionnaires décident que le mandat des administrateurs susvisés sera exercé à titre gratuit.

[...]

Neuvième décision

Les actionnaires décident de conférer tous pouvoirs à Marie Brasseur, Evrard de Lhoneux, Jef Sprengers, Richard Liu, Melih Söğüt et tout autre avocat du cabinet ALTIUS SRL, sis Avenue du Port 86C, boîte 414 à 1000 Bruxelles, Belgique. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions. Plus particulièrement, chaque mandataire est compétent pour signer les formulaires de publication et déposer les formulaires de publication au greffe."

B. Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires prises en date du 20 janvier 2025:

"Les actionnaires prennent, à l'unanimité, les décisions suivantes :

Première décision

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de la société à responsabilité limitée PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à 1831 Diegem, Culliganlaan 5 et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.501.944, en tant que commissaire de la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2026. PwC Reviseurs d'Entreprises SRL a désigné Gaëtan Roy SRL, réviseur d'entreprises, en tant que représentant permanent pour l'exercice de ces fonctions, avec comme représentant permanent Monsieur Gaëtan Roy, également réviseur d'entreprises.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 67.500 (plus TVA, débours divers, cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Deuxième décision

Les actionnaires décident de conférer une procuration spéciale à Marie Brasseur, Thijs Herremans, Richard Liu, Evrard de Lhoneux, Jef Sprengers, Olivier Cuti, Hugo Gigounon, Robbe Van Mieghem, Nicole Vrancken, Yana Doncos, et tout autre avocat ou collaborateur du cabinet d'avocats ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C B.414, 1000 Bruxelles, Belgique. Chacune des personnes susmentionnées est autorisée à agir seule, avec possibilité de substitution, au nom et pour le compte de la Société pour remplir toutes les obligations légales de dépôt et de publication conformément aux décisions susmentionnées. En particulier, et sans s'y limiter, chaque mandataire est habilité à signer et à déposer tous les formulaires de publication, à faire toutes les déclarations, au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et en général, à faire tout ce qui serait nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat."

Pour extrait analytique,
Hugo Gigounon,
Mandataire